



La Maire de Paris et le paradoxe du dimanche.

Avril 2016



Opposée à l'ouverture des commerces le dimanche la Maire de Paris accélère les ouvertures dominicales des Bibliothèques.

Même si la **CFDT** n'est pas par principe opposée à l'ouverture du dimanche, Il nous paraît indispensable que certaines conditions préalables soient réunies pour l'extension à d'autres établissements d'une ouverture dominicale.

Ne nous trompons pas de débat. Ouvrir une bibliothèque le dimanche, c'est favoriser l'accès à la lecture pour tous, à la culture en ouvrant un équipement culturel quand le plus grand nombre des usagers potentiels sont de repos.

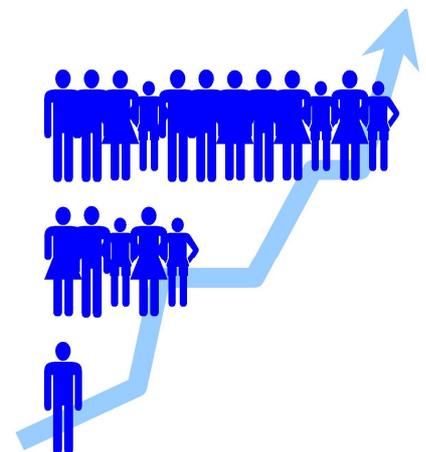
Ouvrir nos bibliothèques le dimanche nécessite une réflexion d'ensemble.

Il s'agit en premier lieu de disposer d'un bilan détaillé sur les conditions de fonctionnement des établissements déjà ouverts le dimanche. Le retour d'expérience d'ouverture en mode dégradé (voir situation Duras) avec un ratio titulaires vacataires déséquilibré impacte considérablement la charge de travail des autres jours d'ouverture.

Les établissements concernés ne doivent pas souffrir de manque d'effectifs.

Pour la **CFDT** les établissements doivent donc disposer d'effectifs suffisants.

- Les établissements déjà ouverts doivent être dotés sans tarder des renforts d'effectifs nécessaires à un fonctionnement quotidien « normal ».
- Une réévaluation des effectifs est un préalable incontournable et non négociable pour la CFDT. À l'exemple pour la bibliothèque Hélène Berr où l'effectif minimum nécessaire de titulaires pour fonctionner dans des conditions normales serait entre 40 et 45 titulaires, afin de respecter la rotation des 5 semaines.



La **CFDT** n'acceptera pas les rustines, nous devons pouvoir nous appuyer sur des bibliothécaires professionnels pour que la qualité d'accueil soit au rendez-vous. L'emploi de vacataires doit être dosé avec attention et l'assistance informatique doit être elle aussi renforcée.



Le travail du dimanche ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Même si l'ouverture d'une bibliothèque le dimanche pour chaque grand secteur était annoncée sur la feuille de route d'Anne Hidalgo pour sa mandature et confirmée en avril 2015 (voir délibération) pour autant la problématique pour une équipe qui est recrutée en connaissance de cause pour un nouvel établissement n'a rien à voir avec une ouverture du dimanche d'établissements a posteriori pour des équipes déjà en place à qui on dit depuis quelque temps qu'elles risqueront de travailler le dimanche.

Il doit être mis en place un dispositif de mobilité permettant aux personnels qui ne veulent pas ou ne peuvent pas pour des questions d'organisation personnelle travailler le dimanche de changer d'affectation dans de bonnes conditions.

Quid de cette possibilité de mobilité si de nombreux agents refusent de travailler le dimanche ?

L'ouverture du dimanche doit se faire à minima dans les mêmes conditions que celles en cours négociées et obtenues par la **CFDT** :

- 1 dimanche sur 5
- 100€ brut par dimanche travaillé.

Les moyens doivent être suffisants en termes de rémunération, afin que l'effort demandé aux personnels concernés le dimanche soit justement compensé. Sur ce point la Mairie de Paris va engager une négociation en central sur une harmonisation de la rémunération du dimanche sur l'ensemble des directions.

Au vu du climat social actuel, il nous semble essentiel que des décisions aussi importantes se fassent dans le dialogue continu avec les représentants des personnels des médiathèques et bibliothèques concernées. Attention au passage en force auprès de ces professionnels. Leurs horaires sont déjà atypiques pour beaucoup d'entre eux, d'entre elles, et leurs emplois du temps ne sont pas faciles à combiner avec une vie de famille.

La CFDT demande indépendamment de l'ouverture dominicale, l'ouverture de négociations sur la revaloriser des régimes indemnitaires de la filière Bibliothèque.

La **CFDT** s'engage non seulement pour ceux qui travaillent ou vont travailler le dimanche mais aussi pour l'ensemble des agents qui souffrent eux aussi de mauvaises conditions de travail.

